

COMMUNE  
DE  
**R O S S F E L D**  
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33

Télécopie : 03 88 74 35 37

✉ [mairie-rossfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie-rossfeld@wanadoo.fr)

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Daniel KOEHLER, excusé,
- M. Roger MOSSER, excusé,
- M. Jean-Marie GRUNERT, non excusé,
- M. Denis OTT, non excusé.

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11

## **ORDRE DU JOUR**

1. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 21/12/2010
2. Droit d'ester en justice
3. Rénovation extérieure de l'école : choix de l'architecte
4. Chauffage périscolaire
5. Demandes de subvention :
  - a) FCR
  - b) Collège St Joseph
  - c) Paroisse protestante de Benfeld
6. P.L.U. : avenant missions complémentaires
7. P.L.U. Witternheim : demande de concertation
8. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et propose de rajouter une demande supplémentaire au point n° 5 : demandes de subvention – d) Lycée Koeberlé.

**ADOPTE à l'UNANIMITE.**

### **1. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21/12/2010**

Le procès-verbal de la séance du 21/12/2010 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

### **2. DROIT D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la procédure de reprises de biens sans maîtres, Mme Georgette DAMBACH a engagé deux procès à l'encontre de la commune concernant la reprise du bien cadastré section 06 n° 77 d'une surface de 35,57 ares situé au lieudit Platzfeld.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire :

- autorise le Maire à défendre à la procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par Mme Georgette DAMBACH née HEITZ à l'encontre de la commune concernant un bien sans maître,
- autorise le Maire à défendre à la procédure devant le Tribunal Administratif de Strasbourg par Mme Georgette DAMBACH née HEITZ à l'encontre de la commune concernant un bien sans maître,
- décide de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Jean-Marie SONNENMOSER, avocat au barreau de Strasbourg.

**ADOPTE à l'UNANIMITE.**

### 3. RENOVATION EXTERIEURE DE L'ECOLE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 5 cabinets d'architectes ont postulé à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation relative à des travaux d'amélioration des performances énergétiques, d'accessibilité et de sécurité de l'école.

Voici le résultat des offres :

|   | Liste des entreprises ayant déposées un dossier | Montant HT  | Montant TTC |
|---|---|-------------|-------------|
| 1 | ARCHITECTURE AVENIR – WITTERNHEIM               | 7 500,00 €  | 8 073,00 €  |
| 2 | MUHLBERGER ET ASSOCIES – ALTORF                 | 17 280,00 € | 20 666,88 € |
| 3 | KMO   | 15 525,00 € | 18 567,90 € |
| 4 | Philippe CHITTIER - BENFELD                     | 13 365,00 € | 15984,54 €  |
| 5 | TETRIS ARCHITECTES – STRASBOURG                 | 14 647,50 € | 17 518,41 € |

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 janvier 2011 a analysé l'ensemble des offres et a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Architecture Avenir de Witternheim pour un montant de 7500,00 € HT.

Le conseil municipal, **à 10 voix pour et 1 abstention**, confirme ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant. Il l'autorise en outre à demander les éventuelles subventions afférentes aux travaux sur le bâtiment « école ».

### 4. CHAUFFAGE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose :

« Lors de l'attribution des lots pour la construction du périscolaire, la Communauté de Communes de Benfeld et Environs a été contrainte de déclarer infructueux le lot « chauffage » en raison d'un surcoût non prévu dans le budget initial.

Après étude, une solution alternative et surtout moins chère, consisterait à se brancher sur le chauffage existant de l'école, moyennant participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la chaudière ainsi qu'aux éventuels futurs frais d'investissement. »

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour cette solution et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

### 5. DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire soumet les demandes de subvention suivantes :

**a) F.C.R.** : l'équipe des U11 du F.C.R. a été sélectionnée pour participer au tournoi de Lyon les 24 et 25 avril 2011 pour représenter la « Région du Centre Alsace » ainsi que la commune de « Rossfeld ». Cette participation engendre des frais supplémentaires comparé à un tournoi régional et c'est pourquoi les dirigeants de cette équipe sollicitent la municipalité pour une éventuelle participation. Le conseil municipal, **à 7 voix pour et 4 abstentions**, décide d'octroyer 5€ par enfant et par jour, soit une somme totale de 100 €.

**b) Collège St Joseph de Matzenheim** : deux élèves de 6<sup>ème</sup> originaires de Rossfeld participent du 3 au 8 avril 2011 à un voyage scolaire en Drôme provençale.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une participation de 5 € par enfant par jour, soit une somme totale de 60 €.

**c) Paroisse protestante de Benfeld** : la paroisse protestante de Benfeld est l'unique paroisse protestante du secteur de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs. Le conseil presbytéral de la paroisse a pris la décision en date du 15 avril 2009 de procéder à l'aménagement d'une rampe d'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi qu'une place de parking réservée aux handicapés.

Le montant prévisionnel de ces dépenses est d'environ 30 000 € TTC et la paroisse protestante sollicite chaque commune du secteur pour le versement d'une subvention de participation à ces travaux.

Le conseil municipal **à 7 voix pour, 3 abstentions et 1 contre**, décide de retenir le calcul suivant pour l'attribution de cette subvention :

- Coût de l'investissement : 30 000 €
- Taux de subvention accordé pour les associations à titre de participation aux investissements : 15 %
- Nombre d'habitants à Rossfeld (chiffre INSEE) : 813 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Nombre d'habitants des 10 communes concernées : 16 720
- Montant de la subvention :  $30\,000\text{ €} \times 15\% \times 813 / 16\,720 = 218,81\text{ €}$ . Le conseil municipal décide d'arrondir ce montant à 220 € et indique qu'il ne pourra pas être révisé à la hausse.

**d) Lycée Koeberlé de Sélestat** : une élève de première S originaire de Rossfeld participe à un séjour linguistique et pédagogique du 2 au 7 avril 2011 en Espagne.

Le conseil municipal, **à 10 voix pour et 1 abstention**, décide d'accorder une participation de 5 € par jour, soit une somme totale de 30 €. A la demande du lycée, cette somme sera versée directement à l'élève.

#### **6. P.L.U. : AVENANT MISSIONS COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cabinet ESPAYS, qui assiste la commune dans l'élaboration du P.L.U., lui a indiqué que dans le cadre de la loi portant engagement national de l'environnement du 12 juillet 2010, les Plans Locaux d'Urbanisme devront être conformes aux nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme (articles L 123-1 et suivants).

De ce fait, les contenus du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement devront être complétés.

Ces compléments d'études font l'objet d'un avenant qui se chiffre à 1 500 € HT, soit 1 794 € TTC.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de confier ces missions complémentaires au cabinet Espays de Strasbourg et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document y afférent.

#### **7. P.L.U. WITTERNHEIM : DEMANDE DE CONCERTATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal de Witternheim a décidé, par délibération en date du 22 novembre 2010, de prescrire l'élaboration d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Conformément aux textes en vigueur, il est précisé que le conseil municipal peut demander à être consulté au cours de cette procédure et une fois le dossier arrêté, qu'il lui soit transmis pour avis.

**ADOpte à l'UNANIMITE.**

#### **8. DIVERS**

##### **Camion ambulant de vente de fruits-légumes, fromage et saucissons secs :**

A partir du 02 février 2011, un camion ambulant de vente de fruits et légumes dont la plupart sont issus de notre région ainsi que du fromage venant de petits producteurs de toute la France stationnera place de la Mairie de 8h30 à 11h30 tous les mercredis matin.

Cette information est très favorablement accueillie par l'ensemble du conseil municipal.

##### **Réunion de travail P.L.U. :**

Une réunion de travail pour l'élaboration du P.L.U. aura lieu le lundi 28 février 2011 à 19h30 à la mairie.

Clôture de la séance à 22h00.